PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FORMATIONS POUR LES ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISE NON SALARIES ET POUR LES AUTO ENTREPRENEURS IMMATRICULES A L'URSSAF

1. Conseil de la Formation : FORMATIONS thèmes GENERALISTES

La personne qui souhaite suivre une formation du catalogue CMA 17 devra fournir les frais d'inscription pour la première formation et aura les 50 % pour la 2ème et la gratuité pour la 3ème voir le bulletin d'inscription pour 2014 et pour les autres formations s'adresser à l'organisme de formation les proposant.

CONSEIL DE LA FORMATION
13 place Charles de Gaulle - 86000 Poitiers
Tél : 05.49.88.70.52 Fax : 05.49.60.72.80

Site Internet de la CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT : http://www.crma-poitou-charentes.fr

2. Le FAFCEA : FORMATIONS A CARACTERE METIERS

La personne pourra solliciter le FAFCEA pour des formations professionnelles techniques (habilitation électrique, CACES etc.) mais pas pour des formations d'ordre « générale ».

Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale, est l'organisme en charge du financement de votre formation. Le dossier de prise en charge doit être envoyé 15 jours avant la date de début de la formation au FAFCEA.

Pour tout renseignement, sur les dossiers transmis directement par vos soins au FAFCEA notamment, vous pouvez également écrire :

- par email, à accueil@fafcea.com *(recommandé)*
- par téléphone au 01 53 01 05 22 *(très difficile à joindre)*
- par courrier, au FAFCEA 14 rue Chapon 75139 PARIS Cedex 03

<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>